
Déclaration de la fédération SUD éducation

Le ministère de l'Éducation nationale comme le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche disposaient de plusieurs mois pour préparer une rentrée dans des conditions satisfaisantes, mais c'est dans une complète improvisation qu'elle s'est déroulée : information lacunaire en amont de la rentrée, matériel de protection qui n'a pas été fourni à temps aux personnels et livré en tout état de cause en quantité insuffisante, consignes floues et renvoyées au local systématiquement. Alors que les chiffres de contaminations sont particulièrement inquiétants en milieu scolaire, le ministère décide de modifier brutalement les règles en matière de mesure d'éloignement préventif des élèves et des personnels. Dans certaines académies, l'administration va jusqu'à demander aux personnels de ne plus entrer en contact avec les agences régionales de santé. Cette désinvolture n'est pas de nature à rassurer quant à la capacité du ministre de protéger les personnels et de faire face aux exigences de la situation, au moment même où le gouvernement indique que des mesures de plus en strictes seront prises afin de faire face à la recrudescence des contaminations dans la société tout entière.

Le ministère, qui s'est révélé incapable de donner les moyens aux équipes pédagogiques de permettre aux élèves de retourner dans leur école ou établissement après plusieurs mois d'enseignement perdus, se refuse encore à alléger les programmes. Il ajoute à l'anxiété bien naturelle des élèves au retour de cette trop longue césure des évaluations nationales standardisées que les personnels refusent massivement – 77 % des répondantes et ré-

pondants à l'enquête de rentrée de SUD éducation estiment ainsi que ces évaluations sont inutiles. Qui plus est, les personnels ont découvert des questions supplémentaires qui ressemblent davantage à une enquête à charge contre les personnels, portant sur la continuité pédagogique. Rappelons à cet égard que le ministère est toujours muet quant à l'indemnisation des personnels qui ont durant tout le confinement utilisé leur matériel personnel afin de maintenir le lien pédagogique avec les élèves. SUD éducation revendique la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour l'Éducation qui requiert un investissement massif dans le bâti scolaire aussi bien que les recrutements nécessaires à une baisse importante des effectifs, bien loin des 1800 suppressions de postes encore prévues dans le second degré.

Cet aveuglement du ministre quant aux conditions de la rentrée trouve un écho dans son incapacité à prendre en compte le rejet massif de ses réformes par les personnels. Il recourt donc à la répression anti-syndicale, en visant directement les personnels qui s'opposent à la destruction du baccalauréat comme diplôme national, et plus largement du démantèlement du service public d'éducation. Quatre militantes et militants de SUD éducation comparaîtront la semaine prochaine devant une commission paritaire réunie en formation disciplinaire à Poitiers pour avoir osé faire grève et tenir un piquet devant leur lycée durant les E3C, suspendu-e-s en toute illégalité depuis mars 2020, au mépris du statut des fonctionnaires. L'intersyndicale CGT – FNEC-FP-FO – FSU – SUD éducation exige l'abandon immédiat des procédures disciplinaires engagées contre nos

camarades du lycée de Melle dans les Deux-Sèvres, et exige l'arrêt total de la répression anti-syndicale et des mesures et procédures engagées contre tous les personnels ayant participé à des actions syndicales contre les réformes et le Bac Blanquer, à Melle comme ailleurs.

C'est dans ce cadre donc, alors que ce Conseil devrait se pencher sur la prise en compte par les programmes officiels de la situation que nous traversons, que le ministère n'a rien de plus pressé que de proposer une nouvelle mesure autoritaire, sous le couvert grossier de la simplification administrative. Réduire le rôle de la commission permanente à la portion congrue, en faire un instrument à la main des

chef-fe-s d'établissement ne suffit pas. Il faut encore que le ministère s'attache à vider de sens et de perspective le conseil d'administration. Lieu de débat et d'expression de toute la communauté éducative, il permet aux administrateurs et administratrices de s'y faire l'écho des préoccupations et des revendications des personnels. En laissant l'ordre du jour au chef d'établissement sans contrôle par les élu-e-s, le but est limpide : transformer le C. A. en chambre d'enregistrement.

SUD éducation demande solennellement au ministère de retirer ce texte, et ne manquera pas d'informer largement les personnels de cette attaque portée au fonctionnement des instances des EPLE.